

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 20 (1958)
Heft: 3

Rubrik: Menus propos

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Menus propos

Au début de cette année, l'industrie du bâtiment — plus exactement dit: l'industrie qui livre ses produits aux entreprises de construction — a fait savoir au Conseil fédéral qu'elle différerait le réajustement de ses prix à titre de contribution effective pour la lutte contre la vie chère. Il est certainement fort louable que la dite industrie ne se contente pas de discours de banquets et qu'elle veuille fournir une prestation réelle. J'ai eu néanmoins de la peine à réprimer un sourire en entendant cette communication radiophonique. Une parole biblique m'est revenue malgré moi à l'esprit: «En vérité, en vérité, je vous le dis, scribes et pharisiens hypocrites ...». Je me suis aussi souvenu à cet instant-là d'un conseiller fédéral des années trente — disparu depuis lors — qui prêchait en toute occasion aux travailleurs de faire non seulement un repas de «röschi» par jour, mais deux... alors que sa femme était connue en long et en large pour être passablement dépensiére ...

A propos de prêches: ne voit-on pas aujourd'hui des autorités d'un genre ou d'un autre qui recommandent ici ou là à leurs «sujets» (les citoyens n'étant en effet «le souverain» que le jour des élections et le jour du vote, comme nul ne l'ignore!) de faire des économies, tandis qu'elles-mêmes aident activement à dépenser sans compter l'argent du contribuable... Ne serait-ce pas mieux que les autorités en cause prêchent... d'exemple également dans ce domaine en économisant les deniers publics?

Du reste, vous aurez certainement remarqué aussi que chaque fois que le Conseil fédéral adresse un appel en vue de lutter contre la vie chère, il est le premier à contribuer quelques jours plus tard à l'augmentation du coût de la vie... Observez bien sa façon de procéder, à l'avenir! Tantôt il accorde des allocations de vie chère ou un relèvement des traitements du personnel fédéral, tantôt il sanctionne une hausse de prix quelconque. Toutes les fois que ce phénomène se répète, je me demande si le Conseil fédéral a mauvaise conscience en lançant un tel appel, s'il s'agit d'un défaut de coordination dans les services fédéraux, ou, tout simplement, si les membres de notre exécutif sont frappés de temps en temps d'amnésie partielle...

Uli du Bözberg

